

Washington, D.C., le 25 juin 2003

RÉSOLUTION DU CONSEIL N° 03-10

Indicateurs concernant la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord

LE CONSEIL :

RECONNAISSANT qu'il est important de fournir périodiquement aux décideurs et au public de l'information, en termes compréhensibles, sur l'état de santé des enfants en rapport avec l'environnement en Amérique du Nord afin de surveiller les changements qui surviennent et de favoriser la prise de mesures préventives et efficaces;

CONSTATANT AVEC SATISFACTION les progrès importants accomplis grâce à la collaboration de la Commission de coopération environnementale (CCE) avec le Groupe de travail des professionnels de la santé de la Commission mixte internationale (CMI), l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en vue de mettre au point un cadre pour l'établissement d'indicateurs concernant la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord;

TENANT COMPTE EN OUTRE du partenariat international annoncé au cours du Sommet mondial sur le développement durable de 2002 afin de favoriser l'établissement d'indicateurs concernant la santé des enfants et l'environnement;

APPRÉCIANT le nouveau rôle que s'est donné l'Amérique du Nord, par l'entremise de la CCE et de ses partenaires, consistant à servir de chef de file mondial dans ce domaine;

RECONNAISSANT la nécessité d'adopter une approche souple tenant compte des différentes circonstances et priorités nationales et des données disponibles, tout en cherchant à améliorer continuellement la qualité et la comparabilité de ces données;

PAR LES PRÉSENTES :

PRESCRIT au Secrétariat de la CCE, de concert avec les Parties et en poursuivant la collaboration avec la CMI, l'OPS et l'OMS, d'établir un premier rapport sur les indicateurs concernant la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord, en vue de sa publication en 2004;

S'ENGAGE à veiller à ce que des données soient fournies au Secrétariat de la CCE, si elles sont disponibles, afin que ce dernier puisse établir le premier ensemble de douze indicateurs énumérés dans le document intitulé *Recommandations pour l'établissement d'indicateurs concernant la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord* aux fins du rapport connexe (d'autres indicateurs pourront s'y ajouter si les Parties décident de procéder à un tel ajout et si des données sont disponibles);

DÉCIDE d'améliorer par la suite et de façon continue la qualité et la comparabilité des indicateurs et des données à l'échelle nord-américaine, en s'appuyant, de façon coordonnée, sur les progrès accomplis dans le cadre de l'activité internationale sur les indicateurs de la salubrité de l'environnement des enfants;

DÉCIDE EN OUTRE de publier, dans les cinq ans après la parution du premier rapport et périodiquement par la suite, un autre rapport sur les indicateurs concernant la santé des enfants et l'environnement.

ADOPTÉE PAR LE CONSEIL :

David Anderson
Gouvernement du Canada

Victor Lichtinger
Gouvernement des États-Unis du Mexique

Christine Todd Whitman
Gouvernement des États-Unis d'Amérique